

S
O
G
O

Direction générale
de l'offre de soins

Les plateformes territoriales d'appui

12^{ème} rencontre nationale

Réseaux de santé

Personnes Agées

12 Novembre 2015

La genèse des plateformes

- Double constat -

- Les professionnels, en particulier les médecins traitants ont besoin d'un appui pour les situations complexes
- L'offre d'appui à la coordination est :
 - peu lisible : plusieurs dispositifs, plusieurs portes d'entrée
 - incomplète : réservée spécifiquement à une population (ex: MAIA), pathologie et/ou à un segment particulier des parcours de santé (PRADO).

La genèse des plateformes

- Un des piliers de la Stratégie Nationale de Santé : l'organisation des parcours des patients à partir des soins de premier recours

« Je veux fixer une règle d'or : lorsque le médecin prendra en charge un patient, il aura la responsabilité et les moyens de garantir un parcours de soins adapté, avec l'appui de coordonateurs et d'animateurs de parcours »

Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Objectifs posés par la loi

Aboutir à un dispositif d'appui à la coordination :

- plus intégré et plus lisible pour les professionnels de 1er recours ;
- plus cohérent entre les structures/ dispositifs de coordination existants ; **passer d'une approche par structures à une approche en termes de missions partagées**
- à destination des parcours complexe des personnes, sans distinction d'âge, ni de pathologies.

L'article 14 du projet de loi santé

➤ Définit les fonctions d'appui et la complexité

« Des fonctions d'appui à la prise en charge des patients relevant de parcours de santé complexes sont organisées en soutien des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux par les ARS, en concertation avec les représentants des professionnels et des usagers. »

« Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux. »

L'article 14 du projet de loi santé

➤ Définit le rôle du médecin dans les fonctions d'appui

« Le recours aux fonctions d'appui est déclenché par le médecin traitant ou un médecin en lien avec ce dernier, en veillant à leur intégration dans la prise en charge globale du patient. »

« Les fonctions d'appui peuvent être mises en œuvre par une équipe de soins primaires ou un pôle. »

L'article 14 du projet de loi santé

➤ **Définit le rôle des ARS dans les fonctions d'appui**

- « Les ARS sont chargées d'organiser les fonctions d'appui aux professionnels »
- « Pour assurer l'organisation des fonctions d'appui, l'ARS peut constituer, par convention avec un ou plusieurs acteurs du système de santé, une ou plusieurs plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes. »

Les missions des plateformes

**Information et l'orientation
vers les ressources du territoire**

**Organisation du parcours :
évaluation des besoins,
appui et suivi du PPS**

**Organisation des
entrées/sorties d'hôpital**

Appui aux pratiques professionnelles

La plateforme : un dispositif intégré

La plateforme n'est pas un acteur nouveau :

c'est une forme plus aboutie et plus intégrée de coopération entre les acteurs de la coordination.

La plateforme repose sur les dispositifs existants.

Comme pour les MAIA, elle est portée juridiquement par un acteur existant, ou un collectif d'acteur.

La plateforme : un guichet unique et intégré

Un guichet intégré pour une cohérence d'actions

- une gouvernance partagée entre les 3 secteurs
- des process et des outils communs de réponse aux demandes

Un guichet unique pour les professionnels

- Une seule porte d'entrée avec un numéro de téléphone unique pour les fonctions d'appui sur un territoire

Les réseaux personnes âgées

Un atout pour les plateformes territoriales

- ✓ Une expertise des parcours en gériologie
- ✓ Une connaissance des ressources en gériologie sur les territoires
- ✓ Une proximité avec les médecins traitants
- ✓ Un maillage territorial fort

Les réseaux personnes âgées

Des réseaux qui ont su évoluer et s'adapter

- ✓ Evolution vers du plurithématisme

Convergence forte entre les réseaux de cancérologie et de soins palliatifs

- ✓ Evolution vers le « travailler ensemble »

Rapprochement avec les dispositifs partenaires : CLIC, MAIA...

Les plateformes : une opportunité pour les réseaux

- ✓ La force d'une organisation lisible et simplifiée
- ✓ Un collectif au plus près du médecin traitant, au carrefour du sanitaire, du social et du médico-social
- ✓ Une fédération des expertises au services des parcours complexes
- ✓ Une mutualisation de moyens (outils, SI) pour se concentrer sur le cœur du métier

Les enjeux pour les usagers

Une meilleure orientation, à terme, des usagers entre les secteurs et donc dans leur parcours

Un lien constant avec le médecin traitant

Un service unifié et lisible

Les enjeux pour les professionnels

Un service d'appui lisible et unifié

Une réponse pour l'ensemble des cas complexes, sans distinction d'âge, ni de pathologie

Les plateformes et PAERPA

- Paerpa : un dispositif emblématique de l'organisation des parcours
- Les CTA de Paerpa sont des « prototypes » pour les plateformes prévues dans la loi
- Travail en collaboration étroite avec le programme PAERPA

Des illustrations de plateforme sur le territoire...

Dans Paerpa

- **CTA en Lorraine** : portée par le réseau de gérontologie Gérard et le CLIC. Plus de 500 PPS mis en place !
- **CTA en NPDC** : portée par un GCS « filière gériatrique », dont le réseau gérontologie est membre. Près de 185 PPS mis en place.

Missions : Information-orientation

Activation d'expertises

Appui et suivi des PPS

Des illustrations de plateforme sur le territoire...

❖ Plateforme Gâtine, Deux-Sèvres

Regroupe réseau de santé gérontologie + CLIC + MAIA

Missions : coordonner les actions et des intervenants autour de la personne âgée de 60 ans et plus

❖ Plateforme Odyssée, Yvelines

Regroupe réseaux gérontologie, SP, oncologie + MAIA portée par le CLIC, potentiellement la MDPH

Missions : Info-orientation, appui à l'élaboration et suivi du PPS

Cible : toute situation complexe, sans distinction d'âge ni de pathologie

Plateforme: le calendrier

- Vote de la loi

Vote solennel de la loi de modernisation du système de santé prévu en janvier 2016

- Les livrables :

- un décret d'application
- un guide d'accompagnement à destination des ARS et des acteurs de terrain, pour la mise en place des plateformes sur le territoire

Calendrier : 1^{er} semestre 2016

- Déploiement des plateformes territoriales d'appui dès 2016